

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME SEPTEMBRE 1896 9ÈME LIVRAISON

SAINTE-ADÉLAÏDE DE PABOS

Pabos (prononcez Pabosse) a pris son nom du premier colon français qui fixa sa demeure dans ces parages ; il venait du midi de la France.

Sous le régime français d'assez importants établissements de pêche furent établis à Pabos.

Il y a un demi-siècle la "Gaspé Fishery and Coal Mining Company" établit ses quartiers généraux à Pabos. Ses opérations cependant se bornèrent à manger en peu de temps les capitaux que de trop crédules actionnaires anglais lui avaient confiés.

C'est Mgr Baillargeon qui dans une de ses visites pastorales a placé Pabos sous le patronage de sainte Adélaïde. Or, il paraît que le martyrologe romain ne contient pas le nom de cette sainte.

L'église actuelle de Pabos a été construite en 1868. Elle fut bénie le 24 juillet de la même année par Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, et dédiée à Dieu sous le vocable de sainte Bibiane, vierge et martyre dont la fête se célèbre le 2 de décembre. Cette église a depuis subi trois réparations qui en font un des plus beaux temples de la Gaspésie.

Pabos fut d'abord desservie par les curés de la Grande-Rivière : M. M. F. Gauthier, 1864-1865 ; Louis Desjardins, 1865-1867 ; F.-A. Blouin, 1867-1870 ; P.-J. Saucier, 1870-1874.

Les curés de Sainte-Adélaïde de Pabos ont été jusqu'ici : M. M. André Audet, 1874-1879 ; A. Leblanc, 1879-1880 ; Josué Paradis, 1880-1885 ; Joseph DeChamplain, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

UN CANADIEN GUILLOTINE

Nombre de citoyens de Québec et de Lévis connaissent M. Edward Jack, ingénieur civil, qui demeure à Fredericton, Nouveau-Brunswick, et ils savent que c'est un amateur de curiosités historiques bien doué, assez heureux dans ses recherches, toujours prêt à aider ses amis sur le champ des études de ce genre. Voici ce qu'il m'écrivait un jour, avec le dessein de me prouver que je ne connaissais pas encore toute l'histoire des Trois-Rivières. J'avoue qu'il m'a joliment surpris avec sa guillotine, car je n'avais pas l'idée qu'un trifluvien eut perdu la tête de cette façon.

M. Jack a rencontré une gazette qui porte pour titre : *Annales Patriotiques et Littéraires de la France, et affaires de l'Europe*, publiée à Paris en 1793, six semaines après l'exécution de Louis XVI et alors que Marie-Antoinette, enfermée au donjon du Temple, n'avait plus que l'échafaud en perspective. Dans le numéro du 6 mars, il est dit que, la veille, il s'est opéré une arrestation de royaliste en plein Paris et, je pourrais ajouter, sous les yeux du Comité du Salut Public puisque l'Hôtel-de-Ville, siège du comité, est assez près de la place du Louvre pour dire que les deux forment un tout.

Lisons les *Annales Patriotiques* :

“ Paris, le 5 mars 1793—Antoine Sarras dit Beaupré, âgé de 34 ans, natif des Trois-Rivières en Canada, limonadier à Bayeux, et qui a servi dix-huit ans dans l'infanterie et dernièrement dans la 4^e légion, en garnison à Sarrelouis, accusé d'avoir dit, le 2 de ce mois, vers les huit heures du soir, chez André d'Albo, limonadier, place du Louvre, en présence de plusieurs témoins, que son opinion était pour le gouvernement anglais ; qu'il émettait cette opinion dans les départements et à Paris ; qu'il fallait mettre le dauphin sur le trône ; que ceux qui n'étaient pas de cet avis étaient des lâches ; qu'il savait qu'il serait guillotiné, qu'il s'en f. . . . , et d'avoir chanté *Vive à jamais*,

vive le roi, — a été conduit au comité de la section du Louvre, où procès-verbal a été dressé, et ensuite a été envoyé à l'Abbaye."

Partant du Louvre, on traversait la Seine et dans le faubourg Saint-Germain se présentait l'Abbaye, lieu sinistre depuis les massacres des 2 et 3 septembre de l'année précédente. De l'Abbaye à la guillotine on retraversait le fleuve en passant par un autre pont. Telle fut, sans doute, la dernière promenade de notre Canadien.

"Etre pour le gouvernement anglais," expression que l'on entendait tous les jours à cette époque ; elle signifiait simplement : la monarchie constitutionnelle à la manière de l'Angleterre.

La demeure de Beaupré était donc en Normandie, sur les bords de la Manche, à Bayeux, ville célèbre, ou si vous voulez, souvent mentionnée dans l'histoire.

Ne vous étonnez pas de voir le journal cité plus haut porter pour date "6 mars 1793," au lieu de "15 ventose l'an un," puisque le calendrier républicain ne fut adopté que le 24 novembre de cette année et, comme on reporta le calcul au 22 septembre 1792 pour point de départ, les 5 et 6 mars 1793 appartiennent à l'an premier de ce nouveau régime appelé la *Terreur*.

Si Beaupré avait trente-quatre ans, après avoir servi une vingtaine d'années dans les troupes, il s'était donc enrôlé à l'âge de quatorze ans, soit en 1773, et en France évidemment. Alors comment et à quelle date placer son départ des Trois-Rivières ? Ceci me paraît singulier.

Les registres de la paroisse des Trois-Rivières n'indiquent aucune trace d'Antoine Sarras dit Beaupré et je ne trouve aucun Sarras ou Beaupré qui serait venu au monde vers 1759 sur les rives du Saint-Laurent.

La famille Beaupré des Trois-Rivières a formé, un peu avant 1760, deux branches dont une vivait à Québec et l'autre à Terrebonne, mais Tanguay (II, 76) ne leur donne pas d'enfant qui corresponde à notre martyr politique.

Du reste, entendons-nous, aucune famille du nom de

Beaupré n'a habité la ville des Trois-Rivières ou les environs avant 1739 et celle qui y est mentionnée à cette époque n'a guère prolongé son séjour dans ces lieux, voici pourquoi.

François-Pierre (il signait Pierre) Beaupré, natif de Metz, marié à Thérèse Mercier, à Québec, en 1725, était serrurier et comme tel fut engagé aux forges Saint-Maurice en 1739, juste au moment où l'on commençait la construction du château et de trois ou quatre autres grands édifices. Le 20 octobre de cette même année, il fut inhumé au cimetière des Trois-Rivières, "frappé hier d'un coup mortel qui lui a cependant laissé le temps de recevoir l'absolution et le sacrement de l'Extrême-Onction" dit le registre de l'église.

Trois jours avant l'accident, Beaupré avait fait baptiser son dernier enfant qui reçut le nom de François.

Le 22 octobre la justice étant saisie de l'affaire du "coup mortel," on voit siéger au tribunal Louis Poulin de Courval, conseiller et procureur du roi aux Trois-Rivières, Godefroy de Tonnancour et J.-B. Fafard de Laframboise, substitut du procureur du roi. Simonet Lefebvre accuse Jean Brissard dit Saint-Jean, soldat de la compagnie de Cournoyer, d'avoir tué Pierre Beaupré. Les juges condamnent Brissard à être pendu et ensuite son corps jeté à la voirie, le tout en effigie, vu que le criminel n'a pas jugé à propos de se laisser prendre par les baillis lancés à sa poursuite.

Les fils de Beaupré ne semblent pas avoir vécu aux Trois-Rivières. En tous cas, je le répète, les deux qui se marièrent avant 1760 habitaient, l'un Québec, l'autre Terrebonne.

Rabattions-nous sur les *Annales Patriotiques* qui seules peuvent nous consoler car c'est un vrai bonheur, n'est-ce pas, que d'avoir eu un compatriote guillotiné sous Robespierre ?

BENJAMIN SULTE

LES ORIGINES DE LA CONSTRUCTION DES NAVIRES AU CANADA

Le premier qui ait parlé de construction de navires au pays, le premier qui ait pressenti l'avenir réservé à cette industrie au Canada, fut Samuel de Champlain, le fondateur de la ville de Québec.

Un "mémoire" qui a été conservé et qui porte la date de l'année 1630 en fait foi. Champlain y dit clairement que l'on pourrait trouver chez nous tout ce qu'il fallait pour cette industrie.

" Il ne faut oublier, dit-il, que si un jour on y vouloit bastir et fabriquer des vaisseaux, le pays habité, il s'y en pourrait faire en quantité et plus commodément qu'en Hollande, d'où il faut qu'on leur apporte le bois de la Norvège et d'autres contrées."

Il y a, ajoutait le fondateur de notre ville, " des pins de trois ou quatre espèces et des sapins en grande quantité de toutes grandeurs et grosseurs ; il s'en pourrait faire des mâts pour toutes sortes de vaisseaux, des planches de plusieurs longueurs, ayant des moulins à scie, comme on a en Norvège et autres lieux."

Toutefois, les renseignements donnés par Champlain restèrent lettre morte pendant plus de trente ans. On ne parut s'en souvenir que sous Louis XIV qui avait à cœur d'introduire au Canada cette nouvelle branche d'industrie.

Dans ce dessein, écrit M. Faillon, il eut soin d'y faire passer (au Canada) tous les ouvriers nécessaires, ainsi que d'autres pour préparer des bois propres à cette construction et les transporter en France.

Peu après son arrivée de France, écrit le même auteur, M. Talon donna tous ses soins à un objet de si grande importance.

" Il fait couper des bois de toutes sortes, lit-on dans la Relation de 1658, qui se trouvent par tout le Canada, et

qui donnent facilité aux Français et aux autres, qui viennent s'y habituer, de s'y loger dès leur arrivée. Il fait faire des mâtures, dont il envoie cette année des essais à La Rochelle pour servir à la marine. Il s'est appliqué de plus, aux bois propres à la construction des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite en ce pays par la bâtisse d'une barque, qui se trouve de bon service, et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau."

Il y eut plus. Le roi prit lui-même sur sa cassette particulière pour favoriser cette industrie naissante. C'est ce que nous révèle l'*Etat de la dépense du roi pour l'année 1671* :

" Quarante mille livres pour être employées à la construction des vaisseaux qui se font en Canada, comme aussi à la coupe et à la façon des bois envoyés de ce pays pour les constructions qui se font dans les ports du royaume."

Le premier de ces vaisseaux auquel on travaillait en l'année 1672, devait être du poids de quatre à cinq cents tonneaux ; et dans le même temps on se disposait à en construire un autre plus considérable encore, dont tous les matériaux étaient déjà prêts. L'un de ces bâtimens étant enfin achevé, on demanda au roi de bien vouloir le laisser enfin achevé, on demanda au roi de bien vouloir le laisser dans la colonie, mais il ne fut pas acquiescé à ce désir.

L'intendant Talon dut s'acquitter avec zèle et avec intelligence de sa mission, car en cette même année de 1672, le ministre lui écrivait une lettre des plus satisfaisantes, tout en lui faisant de nouvelles recommandations. Cette lettre était ainsi conçue :

" Je n'ay pas manqué de rendre compte au Roy des trois vaisseaux qui ont été construits en Canada, et envoyez l'année dernière aux Isles Françaises de l'Amérique. Ce commencement de commerce a été fort agréable à Sa Majesté, et comme il produira assurément des avantages considérables aux habitants du dit pais, s'ils s'appliquent fortement à le soutenir et à l'augmenter, excitez les fortement à faire bastir de nouveaux

vaisseaux et de s'en servir pour le transport de leur bois et denrez, aux dites Isles, y charger des sucres, les apporter en France, et delà reporter au dit pais les denrez et autres marchandises qui leur seront nécessaires.”

Une lettre du même genre était adressée à M. de Frontenac en 1676 :

“ Sa Majesté désire que vous excitiez fortement les habitants de bastir des barques et autres bâtimens pour employer à la pesche et mesme pour les porter autant que vous pourrez à commencer quelque commerce dans les isles de l'Amérique.”

EUGENE ROUILLARD

UN DINER DE CURÉ

M. Morisseaux, curé de Charlesbourg, était un homme d'esprit. Il était en bons rapports avec les principaux officiers anglais, après la conquête, et surtout avec le gouverneur Carleton, plus tard lord Dorchester. Ce dernier assista, en compagnie de plusieurs officiers, le jour de la fête de saint Charles, au dîner que M. Morisseaux donnait à plusieurs confrères réunis chez lui pour la fête de la paroisse. Carleton assista même à l'office ces vêpres avec ses amis ; mais cela ne fut pas du goût de tous ses confrères ; on fut presque scandalisé de la tenue de ces Messieurs à l'église et l'on s'en plaignit à l'évêque. M. Morisseaux n'eut pas de peine à justifier sa conduite dans cette circonstance et à faire voir qu'il avait agi sagement, en les invitant à assister à l'office de l'après-midi, bien qu'ils fussent protestants, d'autant mieux qu'ils n'avaient rien fait d'insultant pour le culte catholique et s'étaient contenté d'examiner, d'écouter *debout* ou *assis* lorsqu'il fallait s'agenouiller (ce qui surtout avait déplu) et d'échanger leurs observations. On n'était pas accoutumé à voir des protestants dans les églises et on avait tant de raisons alors d'être préjugés contre les Anglais !

L'ABBÉ CHARLES TRUELLE

REPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Pendant la première session du premier parlement canadien, au commencement de 1792, un député, M. P.-L. Panet, proposa un bill abolissant l'esclavage au Canada. Ce bill fut lu une fois, mais n'eut point de suite. Nos législateurs, fait remarquer M. T.-P. Bédard, aimaient mieux sans doute laisser à l'opinion publique le soin de détruire la servitude qui, du reste, à cette époque, était représentée par un bien petit nombre d'esclaves.

— Une annonce publiée dans la GAZETTE DE QUÉBEC, vers cette époque, représente un nègre courant à toutes jambes. " Il est offert une récompense honnête à celui qui ramènera à son maître, marchand des Trois-Rivières, son esclave fugitif." Ce pauvre diable pensait sans doute que la loi qu'on proposait n'aurait pas d'effet rétroactif.

— **Une légende de Knox.** (I, VIII, 76.)—Est-il vrai, comme le raconte Knox, qu'un prêtre examinant à l'aide d'une lunette la flotte anglaise (1759) qu'il croyait être la flotte française, tomba raide mort en constatant son erreur? L'abbé Casgrain considère comme une légende cette affirmation de Knox. " En entrant dans le fleuve, écrit-il (MONTCALM ET LÉVIS, volume II, page 64), l'amiral (Durell) avait arboré le pavillon français et fait les signaux d'usage pour appeler les pilotes. Ceux-ci avaient aussitôt lancé leurs chaloupes à la mer et ne s'étaient aperçus de leur méprise que lorsque, montés sur les navires, ils avaient été faits prisonniers. D'après une légende qui n'a jamais existé que dans l'imagination des Anglais un missionnaire se trouvant auprès d'une des vigies stationnées sur la côte, aurait été pris de transports de joie en s'imaginant que c'était la flotte française; mais reconnaissant ensuite le pavillon anglais aux mats des navires, il serait mort sur place de désespoir. "

RACINE

Tartufe à Québec. (I, IX, 81.)—Pendant l'hiver de 1693, Frontenac monta au château Saint-Louis un petit théâtre. On y joua plusieurs pièces, en autres MITHRIDATE et NICOMÈDE. C'étaient des personnes de la société qui tenaient les rôles. Vers la fin de décembre, on parla de jouer TARTUFE. A cette époque Molière n'était guère en faveur à Québec. Aussi l'annonce qu'on allait jouer chez le gouverneur une de ses comédies les plus lestes créa toute une sensation dans la ville. Le 10 janvier 1694, M. Charles de Glandelet prononçait à la cathédrale un sermon où il fulminait contre les comédies et blâmait très vertement les personnes qui prenaient part aux représentations de comédies. Six jours plus tard, le 18 janvier, Mgr de Saint-Vallier lançait une lettre pastorale où il distingue les comédies " qui sont honnêtes de leur nature mais ne laissent pas d'être dangereuses par les circonstances du temps, du lieu, ou des personnes", et celles qui sont " absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, COMME POURRAIT ÊTRE LA COMÉDIE DE TARTUFFE ou autres semblables".

(MANDEMENTS DES ÉVÊQUES DE QUÉBEC, volume I, p. 302). Il ressort de ce passage qu'à la date du mandement TARTUFE n'avait pas encore été jouée. M. Ernest Gagnon, qui a fait des recherches dans les archives des communautés de Québec, est aussi d'opinion que TARTUFE ne fut pas jouée.

Il paraît que Mgr de Saint-Vallier offrit de donner cent pistoles à Frontenac s'il promettait de ne point laisser jouer TARTUFE. Celui-ci accepta en riant et les donna aux pauvres. (Lettre de Champigny, 27 octobre 1694. Ar. Col. G. C. Can., XIII, 93; Mémoire de LaMothe Cadillac, octobre 1694; Id., id., 178 s s; LE COMTE DE FRONTENAC, par Henri Lorin).

Pointe-au-Pic. (I, X, 101.)—La dénomination de Pointe-à-Pic est tout à fait moderne. Ce sont les touristes qui nous l'imposent. Le véritable nom est Pointe-au-Pic. C'est ainsi que tous les gens du pays désignent le village en question. Il suffit d'ailleurs de consulter l'acte d'érection du village de la Pointe-au-Pic (STATUTS DE QUÉBEC, 40 Victoria, chapitre 46) pour s'en convaincre. Les anciens actes aussi en font foi. Le 19 mars 1849, dans un acte passé à la Baie Saint-Paul devant Mtre TEL. FORTIER, il est question d'une hypothèque prise sur un emplacement dans un lieu appelé la Pointe-au-Pic, en la paroisse de la Malbaie. En 1890, Mgr Bégin évêque de Chicoutimi, sollicitait des faveurs du Saint-Siège en faveur des membres de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur, établie à la POINTE-AU-PIC de la Malbaie.

Ainsi, à la fin du siècle comme au commencement, on dit Pointe-au-Pic, et la dénomination nouvelle adoptée par quelques personnes compte à peine un lustre d'existence.

Le fleuve Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière Malbaie, forme une large baie. D'un côté, au sud-ouest, là où il y a un pic, est la Pointe-au-Pic. De l'autre, se trouvent la Baleine, le Heu, et en gagnant vers le nord-est, le Cap-à-l'Aigle. Ce dernier endroit était le refuge préféré des aigles. On les y tuait en grand nombre. Quelquefois la faim les poussait jusqu'aux abords des maisons, et les vieillards se rappellent avoir vu de ces aigles frappés à coups de baton jusque dans le village, alors qu'ils étaient en train de s'abattre sur les animaux de basse-cour.

La Malbaie a quantité de noms pittoresques comme son site. Nos oreilles aiment à les entendre tels qu'ils nous ont été transmis, comme nos regards se plaisent toujours dans le spectacle de notre sol qu'on croirait encore tout fraîchement bouleversé sous l'effet d'un tremblement de terre.

L'ABBÉ HENRI CIMON

Les armes de l'archidiocèse de Québec (I, XII, 124.)

—Le Canada fut érigé en archidiocèse dès 1819. Mais à cause de l'opposition de la part de l'Angleterre, Mgr Plessis n'employa son titre d'archevêque que dans sa correspondance avec Rome.

Par une bulle datée du 12 juillet 1844 le Souverain Pontife réunit les quatre diocèses de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto en province ecclésiastique, ayant Québec pour métropole.

La même bulle conférait le titre d'archevêque à Mgr Signai. Le pallium lui fut remis solennellement le 24 novembre de la même année. Le même jour, par une lettre pastorale, Sa Grandeur annonçait cette heureuse nouvelle à ses diocésains.

C'est à cette occasion que Mgr Signai adopta les armes actuelles de l'archidiocèse. Ces armes ne sont d'ailleurs qu'une modification de celles adoptées par Mgr de Laval, lors de l'érection du diocèse de Québec, en 1674, modification rendue nécessaire par l'élévation de Québec en archidiocèse.

RACINE

Où était la résidence de Pierre Boucher aux Trois-Rivières. (II, IV, 169.)—Où demeurait M. Pierre Boucher alors qu'il était gouverneur des Trois-Rivières, c'est-à-dire où était située sa maison? Ceci a donné lieu en ma présence à quelques conversations au cours desquelles je n'ai relevé que des erreurs, et comme il est probable que ces faux renseignements se glisseront dans la presse l'un de ces jours je leur fais réponse par anticipation.

Il n'existe aucun document qui nous indique le site de la résidence en question, par conséquent ceci règle le point principal.

Il nous est donc loisible de tenter une supposition, mais en l'appuyant de l'examen des choses et des faits réels, non pas en brochant à l'aventure sur un fond imaginé, à l'instar des personnes auxquelles je viens de faire allusion.

En 1645, Gaspard Boucher avait une terre dans la basse-ville actuelle avec maison dessus construite, là où se trouve la rue Saint-Antoine. L'automne de cette année, Pierre, fils de Gaspard, fut envoyé de la garnison de Québec où il était soldat, pour servir d'interprète aux Trois-Rivières. Ce garçon avait appris le huron-iroquois à la baie Georgienne. En arrivant à son nouveau poste, alla-t-il demeurer chez son père où chez ses sœurs qui étaient mariées et vivaient quelque part dans le bourg? Nous n'en savons rien. Il est probable qu'il préféra se fixer à proximité du magasin de traite et alors il demeurait chez sa sœur madame Pepin, ou son autre sœur madame Toupin, ou chez son parent Sébastien Dodier, ce qui nous laisse encore dans l'ignorance de l'endroit précis.

En 1651, il était capitaine de la milice trifluvienne, soit une trentaine d'hommes. Les maraudes des Iroquois rendaient le séjour de la basse-ville tellement dangereux que les deux ou trois colons établis sur ces terrains avaient, sans doute, abandonné leurs demeures pour se réfugier dans la place, car la bourgade étant palissadée on y craignait moins l'ennemi.

De 1652 à 1667, Pierre Boucher occupa quatre ou cinq fois le poste de gouverneur des Trois-Rivières et ne dut pas résider en dehors des fortifications, surtout de 1652 à 1664, attendu que la guerre était continuelle autour de ce lieu. Dès 1666, il se préparait à aller vivre sur sa terre de Boucherville et, naturellement, il ne chercha point à se loger dans la campagne des Trois-Rivières, bien que la tranquillité fut rétablie d'une manière permanente depuis l'année précédente.

Nous voilà circonscrits à l'intérieur de la palissade. Quelle étendue embrassait celle-ci ? A l'est la rue Saint-François-Xavier, au nord la rue Saint-Pierre, à l'ouest la rue des Casernes, au sud le fleuve en formaient les limites. On voit que ni le Platon ni le fief Champflour n'étaient compris dans cette mesure. C'est pourtant vers ces deux endroits que se tournaient les regards des gens que j'ai entendu converser.

Le fief Champflour fut acquis par Pierre Boucher en 1660, alors que les Iroquois ravageaient les environs ; c'était un achat fait en vue d'un temps futur plus propice à la colonisation.

Le fort de bois qui couronnait le Platon fut remplacé en 1721 par l'édifice de pierre qui s'y voit encore. Il y avait quelque cinq ans que M. Boucher était descendu dans la tombe et cinquante-quatre ans qu'il n'habitait plus les Trois-Rivières, par conséquent cette " maison des gouverneurs " comme on l'appelle, n'a rien de commun avec lui.

Il faut revenir au point de départ et avouer que nous ne savons quelle partie de la ville occupait ce brave homme.

BENJAMIN SULTE

Mgr Urbain Boiret. (II, IV, 181.)—M. Urbain Boiret, supérieur du séminaire de Québec, fut élevé à la dignité de protonotaire apostolique par la Cour de Rome, ce qui lui donnait droit au titre de Mgr. Mgr Langevin, décédé grand-vicaire du diocèse de Rimouski, retrouva la commission sur parchemin nommant M. Boiret à cette dignité dans le grenier d'un relieur de Québec. Nous ignorons ce qu'est devenu ce document.

P. G. R.

Le juge John Fletcher. (II, V, 186.)—Pendant la session de 1831, le juge Fletcher, de Sherbrooke, qui exerçait la justice dans le district de Saint-François, fut mis en accusation devant la Chambre. Les accusations furent en partie prouvées. Elles portaient que le juge avait sans aucune cause condamné à l'audience plusieurs personnes pour mépris de cour, que dans ces décisions il se montrait partial, tyrannique, arbitraire et capricieux, enfin que par sa conduite il déshonorait la magistrature. La Chambre demanda la suspension de Fletcher, mais le gouverneur, lord Aylmer, après l'avoir assuré qu'il prendrait la chose en considération, n'en fit rien, et laissa le juge continuer ses fonctions.

Fletcher était un avoué anglais, venu en Canada depuis plusieurs années. Il s'y était fait recevoir avocat et plus tard il fut nommé juge. C'était un homme de grandes connaissances et d'une vaste érudition, mais extrêmement excentrique ; ainsi dans l'enquête qui eût lieu contre lui, il fut prouvé qu'à l'audience il avait condamné un plaideur à cinq chelins d'amende, donnant pour raison qu'il n'aimait pas sa mine.

T.-P. BÉDARD

La charge de grand voyer. (II, V, 188.)—Voici la liste des grands voyers et députés grands voyers pour le gouvernement et district de Québec, depuis l'origine du pays jusqu'à la disparition de cette charge en 1841.

RÉGIME FRANÇAIS : 1o René Robineau de Bécancour, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf; 2o Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, fils du précédent; 3o Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc, écuyer, conseiller du roi; 4o Louis Fleury de la Gorgendière, écuyer, seigneur de Deschambeault et Fleury de la Beauce; 5o Pierre de Lino, écuyer, conseiller du roi.

RÉGIME ANGLAIS : François-Joseph Cugnet, écuyer, seigneur de Saint-Etienne; 2o Gaspard Chaussegros de Léry, écuyer, chevalier de Saint-Louis, conseiller au conseil législatif de Québec, seigneur de Gentilly, Saint-François de la Beauce et autres lieux; 3o Picoté de Bellestre, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et conseiller au conseil législatif de Québec; Jean-Baptiste Magnan, son député, Jean Renaud, écuyer, juge de paix, député; 4o Gabriel-Elzéar Taschereau, écuyer, seigneur de Ste-Marie, Joliette et autres lieux et conseiller législatif. Jean-Thomas Taschereau, écuyer, son député; Michel Berthelot, écuyer, député; Pierre Marcoux, député, décédé sans commission; 5o Jean-Baptiste d'Estimauville, écuyer, nommé le 21 novembre 1809; 6o Edmund William Rowen Antrobus, écuyer, nommé le 11 novembre 1826, et dernier titulaire.

J. E. R.

Le capitaine Charles Blouin. (II, V, 193.)—De 1810 à 1819, le capitaine Charles Blouin, natif de Saint-Jean, représenta le comté d'Orléans.

Quoique simple cultivateur, et presque sans aucune instruction, il fut préféré aux hommes érudits, à cause de sa grande sagesse et de son bon jugement. Ce respectable citoyen, si cher à la mémoire des habitants de l'île d'Orléans, rendit service à ses concitoyens et à son pays par les bonnes mesures qu'il appuya de ses votes. En chambre, il acquit l'estime de ses collègues, et dans les questions difficiles, il consultait toujours quelque membre de confiance.

Voici un trait qui nous montre à nu son caractère religieux. Là chambre siégeait, et le temps pascal était arrivé. Le capitaine Blouin, toujours fidèle à son devoir, se lève et demande à l'orateur un petit congé pour aller faire ses Pâques dans sa paroisse. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce congé fut accordé. On trouva cela vraiment beau; aujourd'hui on rougirait peut-être d'une semblable demande.

Dans sa paroisse il remplit les premières charges, à la satisfaction de tout le monde. Il mourut à l'âge de 91 ans, et quoique aveugle depuis 13 ans, il conserva cependant jusqu'au dernier moment de sa vie toutes ses facultés intellectuelles.

L. P. TURCOTTE

Les huitres. (II, V, 195.)—Les premiers explorateurs ne manquèrent pas d'apprécier ces mollusques délicieux. Champlain et Denys en parlent dans leurs ouvrages. Nous devons dire cependant que de Bougainville déclare n'avoir trouvé aucun coquillage au Canada, excepté vers Gaspé, où il y avait de mauvaises huitres. On peut, comme l'on voit, être grand découvreur mais mauvais gourmet. C'est Bougainville, encore, qui donne comme mets très recherché au

Canada la queue de castor qui est, dit-il, un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le muffle d'original et la patte d'ours.

J. E. R.

Le serment du test. (II, V, 197.)—On appelle ainsi du mot anglais *test*, épreuve ou examen, une loi qu'en 1673 le parlement anglais arracha à Charles II, à l'effet d'empêcher les catholiques d'occuper des fonctions publiques. D'après cette loi, tout fonctionnaire public, civil ou militaire devait prêter un serment particulier, et déclarer par écrit qu'il ne croyait pas au dogme de la transsubstantiation. Depuis l'union de l'Irlande à l'Angleterre (en 1800) les efforts du parti libéral eurent principalement pour objet l'abolition de ce serment. En 1828, lord John Russell fit adopter par la chambre basse une proposition à cet effet; mais elle fut annulée par la chambre haute. Cependant le 13 avril 1829, le ministère, que dirigeaient Wellington et Peel, supprima le serment du test.

Quand Mgr Plessis fut appelé au Conseil Législatif, Ryland, qui, en sa qualité de chancelier, devait lui faire prêter serment, lui présenta la formule du serment du test. Le prélat indigné refusa, et ne voulut prêter que le serment d'office. Sherbrooke, qui administrait alors la Province, envoya le lendemain Ryland faire des excuses à l'éminent prélat.

T.-P. BÉDARD

Bellecombe. (II, V, 198.)—Il est probable que Bellecombe est celui qui devint gouverneur de Pondichéry, et dont il est question notamment dans l'ouvrage de M. Barbé sur Madec, ainsi que dans les MÉMOIRES de Barras et de Mautort. On doit nécessairement étudier ensemble l'histoire des guerres coloniales de la France si l'on y veut retrouver la trace des mêmes personnages passant d'un hémisphère à l'autre. Malartic devint gouverneur de l'île de France, et Bougainville allait bientôt choisir pour compagnons de voyage des officiers qu'il avait connus au Canada, comme LaGiraudais et Thibédé de Belcour.

RENE DE KERALLAIN

Une abréviation. (II, VI, 209.)—Les formes (I) et I) ont été longtemps employées en typographie pour l'indication des millésimes. Le véritable caractère romain pour mille n'est en effet nullement la lettre M: c'est (I), d'où est dérivé, comme moitié D ou I). La date de votre carte ainsi écrite: (I) I) XXXV, doit donc se lire comme suit 1535.

J. E. R.

“Les troubles de l'église du Canada.” (II, VII, 212.)—Les démêlés qui s'élevèrent entre les autorités ecclésiastiques de Québec à l'occasion de la sépulture de Mgr de Saint-Vallier ont fait le sujet d'un poème héroï-comique qui fut composé entre les années 1732 et 1739.

Bibaud (BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE, p. 8) intitule ce poème LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA EN 1728.

On attribue la paternité de ce poème à l'abbé Etienne Marchand, né à Québec en 1707, ordonné prêtre en 1731 et successivement curé de Champlain et de Boucherville.

LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA n'ont jamais reçu, croyons-nous, les honneurs de l'impression.

P. G. R.

Le fort Sainte-Anne au lac Champlain. (II, VII, 214.)

—Le fort Sainte-Anne, sur le Richelieu, à l'entrée du lac Champlain, fut fondé en 1666 par M. de Courcelle qui le fit construire par M. Pierre de Lamotte, capitaine au régiment de Carignan.—Voyez LE FORT ET LA CHAPELLE DE SAINTE-ANNE, A L'ÎLE LAMOTTE, SUR LE LAC CHAMPLAIN.

L'ABBÉ J.-B.-A. A.

M. de Courcelle. (II, VII, 215.)—Doit-on terminer avec un “s” le nom de M. de Courcelle, huitième gouverneur du Canada ?

Si ce gouverneur peut être considéré lui-même comme une autorité dans l'espèce, je dis que non. Dans le premier octroi seigneurial des concessions de la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, accordé en 1668 à Jacques Lemoyne, sieur de Martigny, commissaire des magasins du Roy, et Michel Messier, sieur de Saint Michel, lieutenant de la milice des habitants de l'île de Montréal, M. de Courcelle signe son nom sans “s”.

Voici au long le texte de ce document que je crois inédit :

“Nous avons accordé aux sieurs Jacque le Moyne et Michel Messier, habitans de l'Isle de Montréal, une lieue de frond sur le fleuve St-Laurent à commencer au milieu de l'embouchure de la rivière appelée de Notre Dame en descendant le long du dit fleuve à la charge d'y FAIRE travailler incessamment et deux petits Islets qui se rencontrent devant la dite concession, sous peine d'en estre des-sésis conformément aux intentions du Roy faict à Montréal le quatorzième may gbf^e soixante et huit (1668)”

“ COURCELLE ”

L'original de cet acte de concession se trouve parmi les papiers de famille de madame J.-P. Lemoyne de Martigny de Varennes,

MATTHIEU A. BERNARD

Jean de Cabanac Taffanel. (II, VIII, 224.)—L'abbé Jean de Cabanac Taffanel était le neveu de Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, seizième gouverneur de la Nouvelle-France. Peu après son arrivée à Québec, en 1749, de la Jonquière recommanda au ministre, son neveu, l'abbé de Cabanac Taffanel, pour le poste vacant du doyenné de Québec. L'abbé obtint cette charge et arriva à Québec dans le cours de l'année suivante.

La LISTE CHRONOLOGIQUE signale la présence dans la Nouvelle-France, en 1753, de l'abbé Pierre-Jos. Hamelin de la Jonquière. C'est probablement le neveu du gouverneur qu'elle nomme ainsi erronément.

RÉGIS ROY

QUESTIONS

225.—Pourquoi les cantons Beresford et Doncaster, dans le comté de Terrebonne, ont-ils été nommés ainsi ?

S. A. M.

226.—Qui me donnera des détails sur le séjour que fit dans la colonie le savant botaniste suédois Kalm ?

SOLAN

227.—Permettait-on aux Anglais de demeurer dans la colonie avant la cession du pays ?

LEX.

228.—Les articles signés RÉTRIBUTION ont-ils été mis en brochure ? En quelle année ont-ils été publiés et quels en étaient les auteurs ?

MILES

229.—Jacques Cartier avait-il un aumônier à son premier voyage ? Outre ce qu'il en dit lui-même dans sa relation, sait-on quelque chose des MM. LeBreton, aumôniers, qui l'accompagnaient à son deuxième voyage ?

ROSIER

230.—Après avoir consulté une quinzaine de volumes pour savoir si M. de Vaudreuil, dernier gouverneur du Canada, était marié, je renonce à comprendre ce que disent les auteurs. Tantôt ils l'ont fait épouser une demoiselle Fleury de la Gorgendière, tantôt celle-ci est marié au frère du gouverneur, et ailleurs, elle n'a jamais épousé ni l'un ni l'autre des Vaudreuils mais bien et successivement, les sieurs LeVerrier et Marin de la Malgue. Qui débrouillera la question ?

OLIVIER

231.—Je lis dans LES URSULINES DE QUÉBEC (tome I, page 129) : " De nouveau, pendant l'année 1645, on avait cru voir la fin des incertitudes par l'arrivée prochaine de M. Gauffre comme évêque, en Canada ; mais ce digne ecclésiastique, qui avait donné précédemment trente mille livres pour fonder un évêché dans la Nouvelle-France, mourut subitement pendant la retraite qu'il faisait pour connaître la volonté de Dieu à son sujet."

Pouvez-vous me donner quelques renseignements biographiques sur ce M. Gauffre qui devait être le premier évêque de la Nouvelle-France ?

A. G. B.

232.—Smollett (GEORGE II, chapitre XI) raconte que pendant la nuit qui précéda la bataille des Plaines d'Abraham, Wolfe et son armée qui traversaient le fleuve dans l'obscurité pour aller prendre leur position, furent sauvés de la défaite par la promptitude d'un officier anglais qui répondit en français avec tant d'assurance aux

mots d'ordre des sentinelles françaises qu'elles crurent qu'elles avaient affaire à des détachements français. Le nom de cet officier anglais a-t-il été conservé ?

A. O.

233.—Je vois qu'un des fils du gouverneur de Lauzon, Jean de Lauzon, tué sur l'île d'Orléans par les Iroquois, était grand sénéchal de la Nouvelle-France. Ce Jean de Lauzon a-t-il été le seul sénéchal de la Nouvelle-France ? Quelles étaient les fonctions du sénéchal ?

CURIEX

234.—Le 30 janvier 1646 le jésuite Anne de Noue partait de Trois-Rivières pour se rendre en raquettes au fort Richelieu, aujourd'hui Sorél. Dans la nuit une tempête se déclara. Le père peu habitué à la raquette tomba dans la neige et y resta. Peut-on me dire où fut trouvé le corps du père de Noue ?

R.

235.—On me dit que les patriotes de 1837 s'inspirèrent presque uniquement des Américains et de leurs déclarations d'indépendance. Ceci répugne à mon chauvinisme et je voudrais que l'on me fit la lumière sur ce sujet.

PAPIN

236. Est-ce que la fameuse loi du timbre (Stamp act), qui devait soulever les états de la Nouvelle-Angleterre contre la mère patrie, a été appliquée au Canada ?

VIC.

237.—Le général Frémont qui se porta candidat aux élections présidentielles des États-Unis en 1856 contre James Buchanan était-il d'origine canadienne-française ?

WORCESTER

238.—Qu'entendait-on autrefois par les leaders de townships ? De quelles prérogatives jouissaient-ils ? Pourquoi leur donnait-on des terres ? Et ces terres leur étaient-elles données gratuitement dans le pays ? Y a-t-il eu beaucoup de ces leaders ?

BEAUSÉJOUR

239.—J'ai rencontré les lignes qui suivent dans A TRAVERS LES REGISTRES de Mgr Tanguay, page 111 : "Le 13 mars 1718, Pierre Chorret, natif de Charlesbourg, était contremaitre de la ménagerie des pauvres, proche de Montréal. (REG. DE MONTRÉAL). Qu'appelle-t-on ménagerie des pauvres ?

RÉGIS ROY

240.—Que veut dire l'expression "rendre foy et hommage" ? Ou la rencontre très souvent dans les ouvrages qui traitent de l'ancien régime au Canada.

F. E. M.